



Commission Départementale des Arbitres des Vosges

Réunion de bureau à 18 H
Le Lundi 26 septembre 2022
Au siège du District des Vosges de Football

Président : D.DAUBIE

Présents , _DAUBIE D, BAUMONT Y, GRANDGIRARD A, ITHIER A, RUF B.

Excusés : COSSIN S, CHANTECLAIR A, THIEMONGE L.

Représentant du Comité directeur: BOILLOT HERVE

Le Président D.DAUBIE ouvre la séance.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à Serge et Lucas.

Effectif à ce jour: 123 arbitres disponibles

Stages :

Tous les arbitres absents à un stage de début de saison sont sanctionnés de non-désignations pendant 30 jours, conformément au règlement intérieur de la CDA des Vosges . Un mail individuel leur a été adressé.

Rapports disciplinaires : Rappel aux arbitres : Compétitions départementales = utiliser impérativement le document WORD District pour établir vos rapports disciplinaires ou divers(blessures grave, équipe forfait, terrain impraticable, ...) puis l'adresser par mail au secrétariat du District des Vosges de Football et à André ITHIER.

Formation initiation à l'arbitrage (F.I.A.) : première session de cette saison (première journée le samedi 24 septembre puis 1 er octobre et 8 octobre à GIRANCOURT) ; déception des formateurs : 14 inscrits, 11 présents. Encadrement : Arnaud, Lucas, Alain, Baptiste, Maxence et Alexis.

Catégorie d'arbitres : deux nouvelles catégories : arbitre de club et arbitre-assistant de club. Ce sont des licenciés majeurs ayant suivi une formation à l'arbitrage validée par une autorisation d'arbitrer son club (validation des propositions du bureau de la CDA : participation à la deuxième journée de la FIA pour obtenir les modules 3 et 4, lois du jeu ; familiarisation avec la FMI lors du module 7 – recyclage tous les deux ans). L'arbitre de club et l'arbitre-assistant de club ont priorité pour arbitrer des rencontres de leur club en cas d'absence d'arbitre. A l'unanimité le comité de direction s'est prononcé pour valoriser la fonction d'arbitre de club, à hauteur de 0,5 arbitre, pour l'ensemble de ses compétitions départementales à l'exception du Championnat Départemental 1, dans la limite de deux arbitres de club comptant pour un arbitre. Cette valorisation n'est possible qu'à la condition que le club concerné dispose à minima d'un arbitre officiel dans son effectif. Autre condition fixée : obligation de diriger au minimum 5 rencontres dans la saison.

Evolution des indemnités kilométrique pour les arbitres : Alignement avec le barème FFF et validation par le CD du District des Vosges du 28 septembre 2022. : le barème de la FFF passe de 0,401 € à 0,446 € soit une augmentation de 11,22%. Le barème d'indemnité kilométrique des arbitres qui suit le modèle fédéral sera donc modifié à 0,446 €.

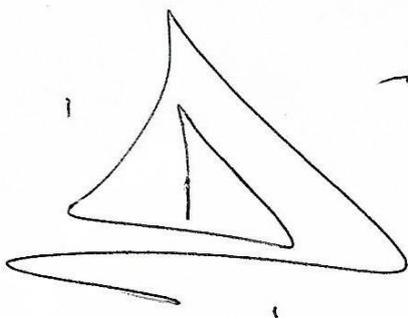
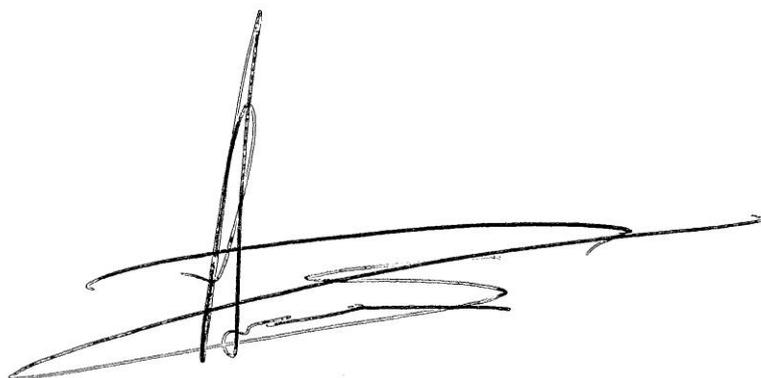
Evolution et prise en charge des frais de la CDA Vosges : Une réunion est programmée le 22 novembre 2022 à 17H45 entre le Président Bruno HERBST, Daniel DAUBIE et Hervé BOILLOT.

SSFA : Réflexions impératives dès aujourd'hui afin de proposer un nombre maximum de candidat à la rentrée prochaine. Doivent être associé : les clubs, les techniciens du District, les référents en arbitrage, la CDA, la LGEF. Le District des Vosges prendra en charge une participation aux frais de formation. Intervenants : Hervé BOILLOT, Nicolas CHANTECLAIR, Maxence RICHARD et Daniel DAUBIE.

Prochaine réunion CDA : La prochaine réunion du bureau de la CDA est programmée le MARDI 29 NOVEMBRE 2022 à partir de 18H au District des Vosges de football. Une réunion plénière sera organisée en JANVIER 2023.

Le Président : D.DAUBIE

Le Secrétaire : A.ITHIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. DAUBIE'. The signature is somewhat stylized and includes a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. ITHIER'. The signature is very stylized and includes several overlapping horizontal and vertical strokes.

